



Gretz-Armainvilliers 77

BROCANTE / VIDE-GRENIER

Organisé par l'Association **Gretz'Anim**

Le Dimanche 7 Juin 2026 de 8h00 à 17H00

Parc du Château du Val des Dames

Accès par avenue d'Armainvilliers et chemin du Val des Dames

(ACCUEIL ET PLACEMENT DE 5H00 à 7h30)

Renseignements : 06 50 27 56 10 – Courriel : gretzanim@gmail.com

Bulletin d'inscription et attestation -- Particuliers :

A renvoyer ou à déposer sous enveloppe cachetée (avant le 27 mai 2026) :

Association Gretz'Anim en Mairie - 69 rue de Paris – 77220 Gretz-Armainvilliers

NOM :

Née le :

Adresse :

Tél :

Email :

Pièce d'identité N° :

N°d'immatriculation * :

Prénom :

A :

Département :

Ville :

CP :

Délivrée le :

Par :

Longueur :

Réservation minimale 3m au prix de 6€ le mètre linéaire.

Métrage imposé selon nombre de véhicules (3ml par Véhicule Léger), si fourgon 6ml minimum.

***En cas de plusieurs véhicules sur l'emplacement et/ou si les véhicules ne restent pas sur place, merci de nous contacter avant toute réservation.**

**Effectue la réservation de ml x 6€ le ml soit Euro
et règle par chèque à l'ordre de Gretz'Anim**

Déclare sur l'honneur

- Etre soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L31062 du code du commerce)
- Ne pas avoir participé à plus de 2 brocantes depuis le début de l'année 2026 (article R321-9 du code pénal) Avoir lu et accepté le règlement intérieur de la brocante/vidé grenier du 7 juin 2026, annexé, et déchargeant par la même, les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à ma participation.
- **l'exactitude des renseignements ci-dessus**

Le paiement de votre emplacement devra accompagner impérativement votre bulletin d'inscription. Il sera envoyé un accusé réception de votre inscription, à partir du 1^{er} juin 2026

A la fin de la Brocante, vous devrez remporter les objets non vendus et laisser votre emplacement vide et dans un Parfait état de propreté.

Date :

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR de la BROCANTE / VIDE-GRENIER de GRETZ-ARMAINVILLIERS

Article 1 : La manifestation dénommée « Brocante / Vide-grenier » organisée par l'association **Gretz'Anim** se déroulera dans le Parc du Château du Val des Dames, le Dimanche 7 Juin 2026 de **8h00 à 17h00**.

Article 2 : La brocante / vide-grenier est ouverte aux particuliers et **professionnels de la brocante** (complet pour les stands alimentaires et confiseurs).

Les conditions d'inscription sont soumises aux règles de la définition de la brocante : « **objets vendus ayant une histoire ou un charme particulier** ». **Les objets doivent donc être usagés ou d'occasion.**

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite sauf autorisation donnée par l'organisateur.

L'association organisatrice **Gretz'Anim** gèrera le stand Restauration/Buvette.

Article 3 : Pour réserver un emplacement, les exposants devront retourner, sous enveloppe cachetée, à l'adresse suivante : **Gretz'Anim – 69, rue de Paris 77220 Gretz-Armainvilliers avant le 27 mai 2026**

- **La demande d'inscription dûment remplie et signée.**
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers et professionnels.
- Une photocopie de la carte trois volets pour les professionnels.
- Le **paiement** correspondant à la réservation.

Celui-ci se fera uniquement **par chèque** libellé à l'ordre de **Gretz'Anim**.

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Article 4 : Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par la personne qui l'a réservé. Toute cession de droit d'occupation est strictement interdite et entraînera des poursuites et l'exclusion.

Article 5 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement.

Les emplacements sont attribués en fonction de la date de réception des dossiers de réservations complets.

Article 6 : L'entrée de la brocante/vide-grenier est interdite avant 5 heures. L'installation des stands devra se faire de 5h00 à 7h30. **Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte de la brocante/vide-grenier jusqu'à 17h00.**

Article 7 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté.

Il est nécessaire de se munir de sacs poubelles afin de laisser les emplacements vierges de tout détrit, papiers, cartons ou invendus quels qu'ils soient.

Article 8 : Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse dans l'enceinte de la brocante.

Article 9 : Les exposants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs.

Ledit registre sera transmis à la Sous-Préfecture de Torcy (77) dans la semaine suivant la manifestation.

Article 10 : Chaque exposant devra se soumettre aux éventuels contrôles de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et pouvoir justifier de son identité.

Article 11 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront dictées par les organisateurs, la police, la gendarmerie ou les services de secours. Il est impératif de laisser libre accès à la circulation des véhicules de police et d'urgence.

Article 12 : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 13 : Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, structures, etc...) Les exposants reconnaissent être à jour de leur assurance « Responsabilité Civile ».

Article 14 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation, en situation de force majeure. Dans ce cas, les chèques ne seront pas encaissés.

La Présidente de l'association Gretz'Anim
Mme Bernadette TAURAND

